

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

15.12.2008

0106/2008

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Hanne Dahl, Christel Schaldemose, Hélène Goudin et Carl Schlyter

sur l'interdiction de l'utilisation dans les biberons du bisphénol A, composé chimique utilisé dans la fabrication des produits plastiques

Échéance: 2.4.2009

Déclaration écrite sur l'interdiction de l'utilisation dans les biberons du bisphénol A, composé chimique utilisé dans la fabrication des produits plastiques

Le Parlement européen,

– vu l'article 116 de son règlement,

- A. considérant que le bisphénol A est utilisé dans la fabrication du plastique polycarbonate, qui entre dans la composition de bon nombre de produits de consommation courante tels que les biberons, les bouteilles d'eau et les emballages alimentaires (revêtement plastique à l'intérieur des boîtes de conserve),
- B. considérant qu'une nouvelle étude américaine publiée dans la revue "Reproductive Toxicology" a montré que le bisphénol A est un facteur qui favorise le développement de certaines pathologies liées au mode de vie moderne et qu'une corrélation a notamment été établie entre la concentration de bisphénol A dans l'urine et l'incidence de maladies cardiovasculaires et du diabète,
- C. considérant que plusieurs études ont montré que même de faibles doses de bisphénol A pouvaient influencer le développement et le comportement du cerveau, et en particulier les facultés d'apprentissage,
- D. considérant que les recherches effectuées montrent que le bisphénol A provoque des lésions de l'utérus chez les animaux nouveau-nés, et qu'il risque d'avoir des effets similaires sur l'être humain,
- E. considérant que bon nombre de biberons en plastique contiennent du bisphénol A et que les nourrissons sont quotidiennement exposés à des substances cancérigènes lorsqu'ils boivent du lait ou de l'eau dans des biberons,
- F. considérant que le Canada va prochainement interdire les biberons contenant du bisphénol A,
 - 1. invite la Commission à interdire l'utilisation dans les biberons du bisphénol A, un composé chimique utilisé dans la fabrication des produits plastiques,
 - 2. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'au Conseil..